

Annexe I

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 1 (US 1)

CANDIDATS	CENTRES D'EXAMEN
Stagiaires * (a) et candidats libres de l'enseignement public et privé	Académie d'origine du candidat
Stagiaires * (a) et candidats libres de l'enseignement public et privé originaires des académies de Créteil, Paris, Versailles	SIEC (1)
Stagiaires * (a) et candidats libres de l'enseignement public et privé des académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique	Pointe-à-Pitre (2)
Stagiaires * (b) de l'enseignement public et privé en formation dans un établissement de la métropole et originaires des DOM et des collectivités d'outre-mer (**)	Académie de l'établissement de formation
Stagiaires * (c) et candidats libres de l'enseignement public et privé de Saint-Pierre-et-Miquelon	Caen (3)

(1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles, DEC2, 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.

Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.

(2) Les candidats des académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique composent au chef-lieu de leur académie d'origine, les corrections ont lieu au centre d'examen de Pointe-à-Pitre.

(3) Les candidats de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon composent à Saint-Pierre. Les corrections ont lieu au centre d'examen de Caen (académie de rattachement).

* Sous la dénomination "stagiaires" de l'enseignement public :

- formation classique ou en alternance, en cours d'exercice, à distance (a) ;

- formation classique (b) ;

- formation à distance (c).

** Sous la dénomination "collectivités d'outre-mer", il faut retenir :

a) les territoires d'outre-mer : Polynésie française ; Wallis-et-Futuna ;

b) la Nouvelle-Calédonie ;

c) la collectivité territoriale : Saint-Pierre-et-Miquelon ;

d) la collectivité départementale : Mayotte.

Annexe 2

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 2 (US 2)

Détermination du centre d'examen des candidats stagiaires (*) de l'enseignement public

(formation classique ou en alternance, formation en cours d'exercice)

OPTIONS	CENTRES D'EXAMEN
A, B, C, D, E, F, G	Académie de l'établissement de formation (stagiaires des académies de Créteil, Paris et Versailles : SIEC [1]) (stagiaires des académies de Guyane, Guadeloupe, Martinique : Pointe-à-Pitre)

(1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles - DEC 2, 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.

Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.

(*) Les stagiaires en formation à distance sont rattachés au centre d'examen prévu pour leur académie (voir annexe 3).

Détermination du centre d'examen des candidats stagiaires de l'enseignement privé

OPTIONS	CENTRES D'EXAMEN
L'option choisie par les candidats figure parmi les attributions du centre d'examen de l'académie de formation	Académie de l'établissement de formation (stagiaires des académies de Créteil, Paris et Versailles : SIEC)
L'option choisie par les candidats ne figure pas parmi les attributions du centre d'examen de l'académie	Centre d'examen auquel est rattachée l'académie du centre de formation (voir annexe 3 relative aux candidats libres)

A

nnexe 3

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 2 (US 2)

Détermination du centre d'examen :

- des candidats libres de l'enseignement public et privé ;
- des stagiaires en formation à distance.

ACADÉMIES RATTACHÉES À CHAQUE CENTRE D'EXAMEN	CENTRES D'EXAMEN
OPTIONS A ET C	
Aix-Marseille, Besançon, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nice	Lyon
Créteil, Paris, Versailles et toutes les académies non susmentionnées	SIEC (1)
OPTION B	
Toutes les académies sont rattachées à ce centre d'examen pour cette option	SIEC (1)
OPTION D	
Aix-Marseille	Aix-Marseille
Amiens	Amiens
Bordeaux, Limoges, Poitiers	Bordeaux
Caen	Caen
Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand
Grenoble	Grenoble
Lille	Lille
Dijon, Lyon	Lyon
Montpellier	Montpellier
Nantes	Nantes
Corse, Nice	Nice
Orléans-Tours	Orléans-Tours,
Guadeloupe, Guyane, Martinique	Pointe-à-Pître
Reims	Reims
Rennes	Rennes
Rouen	Rouen
La Réunion	Saint-Denis-de-la-Réunion
Créteil, Paris, Versailles	SIEC (1)
Besançon, Nancy-Metz, Strasbourg	Strasbourg
Toulouse	Toulouse

ACADÉMIES RATTACHÉES À CHAQUE CENTRE D'EXAMEN	CENTRES D'EXAMEN
OPTION E	
Aix-Marseille	Aix-Marseille
Amiens	Amiens
Besançon	Besançon
Bordeaux	Bordeaux
Caen, Saint-Pierre-et-Miquelon	Caen
Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand
Dijon	Dijon
Grenoble	Grenoble
Lille	Lille
Limoges	Limoges
Lyon	Lyon
Montpellier	Montpellier
Nancy-Metz	Nancy-Metz
Nantes	Nantes
Corse, Nice	Nice
Orléans-Tours	Orléans-Tours
Guadeloupe, Guyane, Martinique	Pointe-à-Pitre
Poitiers	Poitiers
Reims	Reims
Rennes	Rennes
Rouen	Rouen
La Réunion	Saint-Denis-de-la-Réunion
Créteil, Paris, Versailles	SIEC (1)
Strasbourg	Strasbourg
Toulouse	Toulouse

ACADÉMIES RATTACHÉES À CHAQUE CENTRE D'EXAMEN	CENTRES D'EXAMEN
OPTION F	
Aix-Marseille, Corse	Aix-Marseille
Amiens	Amiens
Besançon	Besançon
Bordeaux	Bordeaux
Caen, Saint-Pierre-et-Miquelon	Caen
Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand
Dijon	Dijon
Grenoble	Grenoble
Lille	Lille
Limoges	Limoges
Lyon	Lyon
Montpellier	Montpellier
Nancy-Metz	Nancy-Metz
Nantes	Nantes
Nice	Nice
Orléans-Tours	Orléans-Tours
Guadeloupe, Guyane, Martinique	Pointe-à-Pitre
Poitiers	Poitiers
Reims	Reims
Rennes	Rennes
Rouen	Rouen
La Réunion	Saint-Denis-de-la-Réunion
Créteil, Paris, Versailles	SIEC (1)
Strasbourg	Strasbourg
Toulouse	Toulouse
OPTION G	
Aix-Marseille, Corse, Nice	Aix-Marseille
Bordeaux, Limoges, Poitiers	Bordeaux
Amiens, Lille, Reims	Lille
Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon	Lyon
Nantes, Rennes	Nantes
Orléans-Tours	Orléans-Tours
Guadeloupe, Guyane, Martinique	Pointe-à-Pitre
Caen, Rouen	Rouen
La Réunion	Saint-Denis-de-la-Réunion
Créteil, Paris, Versailles	SIEC (1)
Besançon, Nancy-Metz, Strasbourg	Strasbourg
Montpellier, Toulouse	Toulouse

(1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles, DEC 2, 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.

Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.